

MAGNY

1. Bourg - Nord

Données relatives à la présente planche
NB : les plans des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLUi

- Zonage
- UA,B(a,m,r,v) - Zone urbaine à vocation mixte
 - UA,B(a,m,v)j - Sous-secteur de jardin
 - UE(1,2,3,4,5,d,h,r) - Zone urbaine à vocation économique
 - UP - Zone urbaine à vocation d'équipements collectifs
 - A - Zone agricole protégée
 - Ac(a,m,v) - Zone constructible pour l'activité agricole
 - Ap - Zone agricole constructible pour les équipements
 - N - Zone naturelle protégée
 - Np - Zone naturelle constructible pour les équipements

- Prescriptions graphiques
- Emplacement réservé
 - Haie
 - Autre élément de paysage (bosquet, haie, jardin, etc.)
 - Zone humide
 - Autres éléments de la trame bleue (étang, cours d'eau, etc.)

Éléments patrimoniaux et paysagers remarquables à protéger

- Élément de paysage ou de patrimoine

Éléments portés à connaissance à titre informatif

- Recul par rapport aux routes classées à grande circulation

N°	Élément du patrimoine protégé
235 - 07	Croix

Emplacement réservé	Bénéficiaire	Surf.
n° 33 - Elargissement de voirie	Commune	205 m²
n° 32 - Stationnement	Commune	1 106 m²

